



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

SAS Les vignes de Jeanne
1 LD Le Cottier
71960 Sologny

Mâcon, le 8 juin 2026

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2026165

Madame la gérante,

Vous avez déposé auprès de mes services le 23 mai 2026 une demande d'autorisation d'exploiter de 11,10 ha situés sur les communes de :

- CHAINTRE (ZA37, ZA58, ZA96) ;
 - CHANES (A89, A224, A244, A269, A336, A530, A669, A671, A705, A733, B420) ;
 - LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (C450) ;
 - CRECHES-SUR-SAONE (AO20) ;
 - LEYNES (C355, C389, C390, C403, C404, C412, C678, C679, C1006, C1025, C1031, C1033) ;
 - PRUZILLY (B726, B727) ;
 - VINZELLES (ZB45) ;
- exploités par SCEA Les Pérelles.

Votre dossier a été enregistré complet au 23 mai 2026 sous le n° 2026165.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **23 septembre 2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service économie agricole

Philippe Robin